



MAIRIE DE FLEVILLE-DEVANT-NANCY

18 rue du Château – 54710 FLEVILLE
Tél. 03.83.26.35.25 – Fax 03.83.26.13.84
www.fleville.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2017

Etaient présents : M. BOULANGER, Maire

Mmes MARCHENOIR, PECORARI, Adjointes

MM. PETITJEAN, WEIDMANN, Adjoints

Mmes MALENFERT, CHALON, BRENGER, JAMBOIS, CREUSAT, LALISSE,

MM. COTEL, HANSSLER, HANS, MUNIER, SCHUMACHER conseillers municipaux

Etait excusé : M. CASSIN,

Pouvoir écrit : M. CASSIN à M. HANS.

Secrétaire de séance : M. HANS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.

DECISIONS DU MAIRE :

10-2016 : Convention de mise à disposition de matériel, d'enlèvement, de traitement et de valorisation des déchets signé avec ONYX EST.

01-2017 : Signature du contrat d'entretien du terrain de football avec la société IDVERDE pour la période 2017-2019 pour un montant de 11 385 € HT/an

CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LA POLICE NATIONALE

Vu la délibération n°2013-36 en date du 24 septembre 2013 portant sur la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat d'une durée de 3 ans,

Vu la convention de mutualisation des moyens avec la police municipale de Houdemont en date du 1^{er} juillet 2014,

Vu la nécessité de travailler avec tous les acteurs de la sécurité pour diffuser une véritable culture de vigilance et sécuriser les espaces publics,

Vu la proposition de signer une nouvelle convention de coordination entre la police municipale et la police nationale dont l'objet est de préciser la nature et les lieux des interventions de la police municipale coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- d'approuver la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

A noter que la convention sera conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse et quelle peut être dénoncée après un préavis de six mois par l'une ou l'autre des parties.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Vu la requête N° 1603602-1, déposée au Tribunal Administratif de Nancy le 7 décembre 2016 par Madame Christine TRAVO, demeurant 10 rue de Liomont à Fléville-devant-Nancy (54), concernant la Déclaration Préalable de Travaux n° DP05419716N0030 accordée le 21 septembre 2016 à Monsieur JACQUOT François, demeurant 12 rue de Liomont, dans le cadre de la pose d'un portillon.

Vu la nécessité de présenter devant le Tribunal Administratif de Nancy un mémoire pour défendre les intérêts de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Nancy en vue d'assurer la défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

Budget principal, section d'investissement :

Mandatement des dépenses jusqu'au vote du budget pour l'exercice 2017

Mme Véronique MARCHENOIR, Adjointe aux finances, rappelle aux membres de l'assemblée que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales donne aux assemblées délibérantes la possibilité d'autoriser l'exécutif de la collectivité à ordonnancer, liquider et payer des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, et ce pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date du budget rendu exécutoire, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, à engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année 2016, à compter du 1^{er} janvier 2017, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017 conformément au détail suivant :

TABLEAU DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES EN 2016

CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS EN 2016
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues d'investissement	10 167.54 €
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	191 500.00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	336 000.00 €
TOTAL	/	557 667.54 €

CALCUL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AUTORISEES, DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU BUDGET DE L'ANNEE 2016 :

Total des dépenses d'investissement inscrites au budget 2016 : 557 667.54 €
 Quart des dépenses d'investissement sur la base du budget 2016 : 139 416.88 €
 557 667.54 / 4 = 139 416.88 €

TABLEAU DES OUVERTURES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULE	CREDITS OUVERTS EN 2017
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues d'investissement	2 541.88 €
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €
Article 2031	Frais d'étude	4 125.00 €
Article 2051	Concessions, droits similaires	875.00 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	47 875.00 €
Article 2111	Terrains nus	7 500.00 €
Article 2112	Terrains de voirie	6 250.00 €
Article 2121	Plantations d'arbres et arbustes	500.00 €
Article 21532	Réseaux d'assainissement	1 250.00 €
Article 2182	Matériel de transport	2 500.00 €
Article 2183	Matériel de bureau et informatique	3 250.00 €
Article 2184	Mobilier	2 000.00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	24 625.00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	84 000.00 €
Article 2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	65 750 €
Article 2315	Immobilisations corporelles en cours – Installations techniques	18 250.00 €
TOTAL	/	139 416.88 €

MODIFICATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Monsieur PETITJEAN, Adjoint délégué aux travaux rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2015-46 en date du 21 septembre 2015 proposant à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) élaboré par la commune sur une durée maximum de 2 périodes de 3 ans.

Vu la validation de l'Ad'AP par Monsieur le Préfet,

Vu la proposition de la commission de travaux de modifier la programmation des travaux pour 2017 en reportant les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie-bibliothèque en 2018 et en avançant ceux de la mise en accessibilité de la Maison des Associations en 2017 initialement programmés en 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de l'Agenda d'Accessibilité Programmée selon les modalités ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document pour l'application de la présente délibération
- d'inscrire cette dépense au budget

Demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2017 et du « fonds commun de développement des projets locaux »

Mr Patrick PETITJEAN, Adjoint aux travaux, rappelle à l'Assemblée la délibération n°2017-04 portant sur la modification de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), et de la possibilité offerte à la collectivité, en vue de financer les travaux d'accessibilité de la Maison des Associations de déposer :

- une demande de subvention auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, à hauteur de 30% du montant des travaux plafonnée à 250 000 €,
-
- une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds commun de développement des projets locaux (*projet d'investissement susceptible de recevoir une subvention d'un montant supérieur à 50 000 €*),

selon les modalités décrites dans le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	MONTANT HT
Travaux accessibilité Maison des Associations	172 880,00 €	autofinancement	34 576,00 €
		DETR 2017	51 864,00 €
		CTS Département	86 440,00 €
TOTAL	172 880,00 €	TOTAL	172 880,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée, pour les travaux d'accessibilité de la Maison des Associations, soit 51 864 € HT au titre de la DETR 2017 et 86 440 € au titre du fonds commun de développement des projets locaux. Le reste du coût étant supporté par un autofinancement communal.

- de certifier le non-commencement des travaux avant que les dossiers ne soient déclarés complets par les services de la Préfecture et du Département.

ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Madame MARCHENOIR informe l'Assemblée, qu'il convient d'actualiser les tarifs municipaux à compter du 1^{er} mars 2017, suivant le tableau ci-joint.

Les nouveaux tarifs des locations des salles sont applicables à partir du 1^{er} mars 2017.

Toutefois, les personnes ayant signé un contrat de location avant le 1^{er} mars 2017 et utilisant la salle entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2017, bénéficieront des anciens tarifs.

Il a été convenu, que toute annulation de la location devra se faire par écrit, et entraînera des sanctions financières déterminées en fonction de la réception en Mairie du courrier d'annulation, à savoir :

- plus de 3 mois avant la manifestation.....pas de sanction
- de 2 mois à un mois avant la manifestation.....25% du montant de la location
- un mois à 15 jours avant la manifestation50% du montant de la location
- 15 jours ou moins avant la manifestation.....la totalité de la location

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les tarifs proposés dans le tableau ci-joint, à compter du 1^{er} mars 2017

MAISON DES ASSOCIATIONS TARIFS		PROPOSITION 2017
HABITANTS de FLEVILLE		
Libellé	Tarif 1^{er} Janvier 2011	
Manifestation Familiale privée (Mariage, communion baptême anniversaire avec musique modérée dès 22H	200 €	210€
Vin d'Honneur, Apéritif entre 10h 00 à 20h 00 sans repas	85 €	90€
Anniversaire de Jeunes (de 14H à 19h sans repas)	36 €	40€
CAUTION	500 €	500€

SALLE JULES RENARD TARIFS		PROPOSITION 2017
HABITANTS de FLEVILLE		
Libellé	Tarif 1^{er} Janvier 2011	
Apéritif – Vin d'Honneur (5 heures)	85 €	90€
Repas (Week-end)	200 €	210€
Caution	500 €	500€

SALLE DES FETES TARIFS		PROPOSITION 2017
HABITANTS		
Libellé	Tarif au 1^{er} Janvier 2011	
GRANDE SALLE + PETITE SALLE (FORFAIT) (Cuisine, réserve, scène et loge) maxi 1.146 personnes debout/382 assises (si repas dansant 220 convives sans empiéter sur le parquet de danse)		
WEEK END Jours Fériés	550 €	560€
La journée (du lundi au jeudi inclus)	310 €	320€
PETITE SALLE (Cuisine et Réserve) Maxi 49 personnes (assises ou debout)		
Vin d'honneur ou petite manifestation	115 €	125€
CAUTION	500 €	500€
EXTERIEURS		
Week-End Jours Fériés	900 €	950€
La journée (du lundi au jeudi inclus)	450 €	480€
Vin d'honneur ou petite Manifestation	170 €	190€
Caution	500 €	500€

En cas de force majeure, possibilité de mise à disposition d'une salle communale à un tiers moyennant le paiement des frais de fonctionnement à hauteur de 0,23 € HT/m²/jour (charges comprises).

CIMETIERE

CONCESSIONS (Attribution ou Renouvellement)	Tarif au 1^{er} Janvier 2011	PROPOSITION 2017
15 ans double	134 €	160€
15 ans simple	62 €	80€
30 ans double	268 €	280€
30 ans simple	124 €	140€
50 ans double	567 €	580€
50 ans simple	258 €	290€
CINERAIRES (Attribution ou Renouvellement)		
15 ans	62 €	65€
30 ans	124 €	130€
50 ans	258 €	260€
COLUMBARIUM		
Attribution 15 ans (530 €) + Droit d'ouverture (90€)	620 €	620€
Renouvellement	536 €	400€
ANCIEN COLUMBARIUM		
Attribution 15 ans (200 €) + Droit d'ouverture (90€)		200€
Renouvellement		100€

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de mise aux normes de l'aire de jeu de l'Orée du Bois réalisés par la société COLAS ont repris. Cependant, il faudra attendre encore un peu pour la mise en enrobés suite à la fermeture des centrales.

Les travaux ont également repris au complexe sportif, suivront ceux du gymnase et de la Salle des Fêtes. A noter les dérogations accordées pour l'accès aux gradins du gymnase et à la scène de la Salle des Fêtes.

➤ TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU DES EAUX USEES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la programmation, dans le courant de ce mois, du busage du fossé situé le long du château, de l'Allée des Marronniers jusqu'au chemin de Frocourt.

⇒ Deux buses ovoïdes seront posées, une pour les eaux de ruissellement et une pour les eaux pluviales. Parallèlement, le réseau des eaux usées sera remplacé.
Coût estimé des travaux : 450 000 €

➤ TRAVAUX D'ELECTRICITE RUE MANET/RUE FLAUBERT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a actuellement un problème sur le réseau électrique desservant les rues Flaubert et Manet.

⇒ Des fouilles seront réalisées prochainement en vue de déterminer l'origine du problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Affiché le 8 février 2017